

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b> <i>Département l'Aveyron</i>		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>  <b>COMMUNE DE VERRIERES - 2024-14</b> <i>Séance du 19 mars 2024</i>
<i>Afférents</i>	08	<i>L'an deux mil vingt-quatre et le dix-neuf mars le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme MOURIES, Maire.</i>
<i>En exercice</i>	11	
<i>Votants</i>	08	

**Présents :** Mrs- ARGUEL- CHAUCHARD -JEANJEAN- -UNAL  
Mmes BOYER –DUCHESNE –PALUCH

**Absents excusés :** Mmes CALVI-THARREAU et Mr TOURIN

**Secrétaire de séance:** Mme PALUCH

**Objet :** *Délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du Plan de massif de défense des forêts contre l'incendie (DFCI) du Causse Rouge et du Causse de Sauveterre.*

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses a durement été impacté par la sécheresse et les feux de forêt et de végétation durant l'été 2020, notamment la commune de Verrières et la commune de Comprégnac sur le Causse Rouge au mois de juin et la commune de Mostuéjols sur le Causse de Sauveterre au mois d'août dernier. Les incendies ont particulièrement éprouvé nos forces de secours et les effets dévastateurs des incendies ont impacté significativement la forêt et marqué les paysages.

A la suite du diagnostic des travaux d'urgence (bois brûlés, érosion et chutes de bloc sur les communes de Mostuéjols, Rivière-sur-Tarn et Comprégnac porté par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses et de l'accompagnement des communes, plus spécifiquement de Mostuéjols et Rivière-sur-Tarn compte-tenu des enjeux locaux, les acteurs locaux et le partenaire techniques ont proposé la réalisation d'un plan de massif de défense des forêts contre l'incendie (Plan de massif DFCI) sur un périmètre élargi du Causse Rouge et du Causse de Sauveterre.

Le Plan départemental de protection des forêts contre l'incendie de l'Aveyron 2017-2026 prévoit la mise en œuvre de 5 Plans de massif DFCI ou réflexion similaire sur le département de l'Aveyron.

### **Objectifs**

Le Plan de massif de défense des forêts contre l'incendie (Plan de massif DFCI) vise à planifier les actions nécessaires à mettre en œuvre sur un massif forestier pour faire face aux feux de forêts. Il définit un programme pluriannuel des actions opérationnelles et des opérations précises à mettre en œuvre. Il vise, à partir de l'inventaire des équipements existants, à identifier les axes stratégiques et tous les équipements nécessaires à la lutte contre les incendies en proposant de :

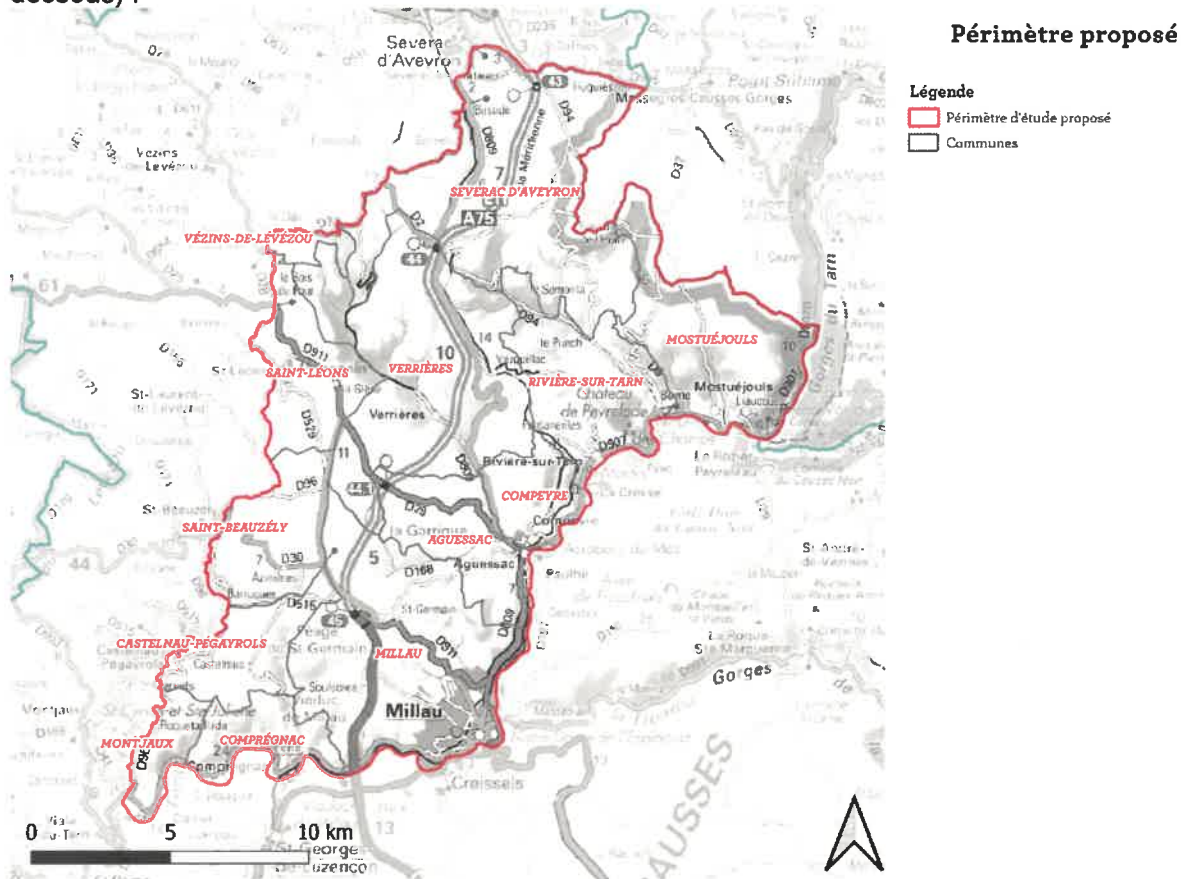
- Améliorer les axes existants identifiés par la réfection et mise aux normes des pistes DFCI ;
- Créer, si nécessaire, de nouvelles pistes (en privilégiant le réseau préexistant dans la mesure du possible) ;
- Créer des points d'eau par la mise en place de citernes DFCI pour une l'alimentation d'un groupe d'intervention feux de forêt ou d'un hélicoptère bombardier d'eau (HBE) ;
- Donner un cadre juridique aux ouvrages, par la mise en servitude des pistes DFCI ;
- Créer et pérenniser les coupures de combustibles.

Ce document est un préalable nécessaire pour obtenir des financements jusqu'à 80% (Etat + FEADER) pour la réalisation des équipements prévus.

Accusé de réception en préfecture  
012-211202916-20240319-20240319\_14-DE  
Reçu le 21/03/2024

## Périmètre d'étude proposé

Le territoire d'étude est délimité par le Tarn à l'est et au sud, la Muse à l'ouest, les routes de la Clau à Séverac et de Séverac au Massegros (et la limite de Département) au nord (cf. carte ci-dessous) :



Communes	Surface communale (en ha)	Proportion dans le périmètre	Surface forestière (en ha)	Proportion de forêt
Aguessac	1775	6%	884	50%
Compeyre	1040	3%	515	50%
Comprégnac	1126	4%	801	71%
Millau	5174	16%	2343	45%
Mostuéjols	3038	10%	2491	82%
Rivière-sur-Tarn	2470	8%	1475	60%
Montjoux	727	2%	605	83%
Castelnaud-Pégayrols	1430	5%	938	66%
St.-Beauzély	1776	6%	899	51%
Verrières	5348	17%	3429	64%
St.-Léons	1701	5%	666	39%
Vézins-de-Lévézou	278	1%	95	34%
Séverac-d'Aveyron	5762	18%	2480	43%
<b>TOTAL</b>	<b>31644</b>	<b>100%</b>	<b>17622</b>	<b>56%</b>

## Calendrier prévisionnel

Le début de l'opération devrait débuter la fin de l'automne, dès l'accord du co-financement obtenu.

La durée de l'opération est estimée à 6 mois pour s'achever dans le courant du printemps et permettre de réaliser les premiers équipements avant l'été 2024.

## Gouvernance

Un Comité de Pilotage constitué de (liste non exhaustive, à compléter) : Préfecture de l'Aveyron, Conseil départemental de l'Aveyron, DREAL Occitanie (Inspection des Sites), Unités départementales de l'architecture et du patrimoine de l'Aveyron, Le Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses, Syndicat Fransylva 12 (Syndicat des propriétaires forestiers), Association des collectivités forestières de l'Aveyron, Ligue de protection des oiseaux Grands Causses, Chambre d'agriculture de l'Aveyron, les Communautés de Communes et les communes. Dans cette perspective, un élu référent est désigné au sein du Conseil communautaire.

Les communes concernées, seront consultée individuellement et informée de l'état d'avancement et consultée dans le cadre de l'élaboration du plan d'action (notamment au regard de leur compétence et de leur capacité financière).

## Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel d'élaboration du Plan de massif DFCI du Causse Rouge et du Causse de Sauveterre est estimé à 50 000 € TTC.

Le Plan de massif DFCI peut être cofinancé par des crédits d'Etat (DRAAF), généralement à hauteur de 80%, l'autofinancement restant à la charge du maître d'ouvrage.

Il est proposé à la Commune de prendre en charge le montant de l'autofinancement au prorata de sa superficie totale dans le périmètre d'étude selon le tableau suivant :

Communes	Surface de la collectivité (en ha)	Proportion dans le périmètre	Montant total prévisionnel (estimation)	Part d'autofinancement (base 20%)
Montjoux	727	2,3%	229,78 €	1 148,89 €
Castelnau-Pégayrols	1430	4,5%	451,83 €	2 259,13 €
Saint-Beauzély	1776	5,6%	561,12 €	2 805,59 €
Verrières	5348	16,9%	1 689,96 €	8 449,79 €
TOTAL	31644	100%	50 000,00 €	10 000,00 €

Considérant les objectifs du Plan de massif DFCI et dans la perspective de la mise en œuvre d'équipement de protection des forêts contre l'incendie ultérieure, le Maire propose au Conseil municipal de VERRIERES de :

- Confier la maîtrise d'œuvre du Plan de massif DFCI du Causse Rouge et du Causse de Sauveterre au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses (PNRGC) ;
- Contribuer à l'autofinancement de l'opération ;
- Autoriser le Maire à finaliser la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage Syndicat mixte du PNRGC ;
- Désigner M. ARGUEL Jean -Claude, 1<sup>er</sup> Adjoint, comme élu référent sur la thématique DFCI et interlocuteur du Syndicat mixte du PNRGC.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal valide ce projet et autorise le Maire à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à VERRIERES, les jours, mois et an susdits

Le Maire  
MOURIES Jérôme

Accusé de réception en préfecture  
012-211202916-20240319-20240319\_14-DE  
Reçu le 21/03/2024